

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 MAI 2025

DELIBERATION N° 2025-05-054-DVCS

Nomenclature : 7.5

OBJET : CONCOURS « TRAVAIL DE MÉMOIRE » : SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES

Votants : 33
Abstention : /
Votes exprimés: 33

Pour: 33
Contre : /

L'an deux mille vingt cinq, le douze mai, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DOMET, Mme MOUNIER, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. GARANS, Mme BAULON, Mme DUPRE, Mme CORRIHONS, Mme LOGEZ, Mme PICAT, Mme BIRLES, M. DECKE, M. CENDRES, Mme PERIMONY-BENASSY, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. ROBLES, M. LATAILLADE, M. LAURENT

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

M. MIREMONT procuration à M. CENDRES
Mme LE GALL procuration à Mme LALANNE
Mme CASSAING procuration à M. ROBLES

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme MOUNIER

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	33

Fait à Tarnos,
le 13 mai 2025

Pour extrait certifié
conforme



Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de La publication sur
le site Internet de la Mairie le :*

14/05/2025

Dans le cadre des commémorations des 80 ans de la fin de la Seconde Guerre mondiale, un concours de prose a été organisé cette année afin de sensibiliser les élèves à cet événement historique majeur. Plusieurs écoles de la commune ont participé activement à ce concours, mobilisant les élèves autour d'un travail d'écriture, de réflexion et de mémoire.

Ce concours a permis de valoriser l'investissement, la créativité et la sensibilité des enfants, contribuant ainsi à leur éducation civique et culturelle.

Le thème de cette année était : « Faire la Paix »

5 élèves ont vu leurs textes retenus pour cette nouvelle édition.

Le Conseil Municipal souhaite encourager et récompenser l'engagement des élèves et des



équipes pédagogiques qui ont participé à cette initiative. Aussi les élèves lauréats remporteront, chacun, un bon d'achat d'une valeur de 40 € à la librairie des Colettes située rue du fils.

Une subvention sera également attribuée aux coopératives scolaires des élèves lauréats.

Pour le concours 2025, le jury a récompensé les écoles suivantes :

- École Primaire Félix Concaret
- École Primaire Jean Mouchet

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-29 ;

DÉLIBÈRE

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 150 euros aux coopératives scolaires suivantes :

- École Primaire Félix Concaret
- École Primaire Jean Mouchet

DIT que les crédits sont prévus au budget 2025 de la Commune.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr